

Le 6 Juin 2016

Bilan de la Mise à Disposition du public

Projet « Lot VP1 »

Mise à disposition
du 19 Mai au 2 Juin 2016

Sommaire

1. Préambule.....	3
2. Synthèse des commentaires	4
3. Modalité de mise à disposition de ce bilan	4

1. Préambule

La Commune de Clichy a prescrit les modalités de la mise à disposition du public, en application des réglementations en vigueur, du dossier de demande de permis de construire n°PC 092 024 16 000 33 relatif au projet de construction sur le site « Lot VP1 » au sein de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton Petit, déposé par le pétitionnaire, COGEDIM Paris Métropole.

Ce permis de construire concerne une opération située sur un terrain accueillant un parking de surface et des constructions abandonnées et désaffectées, sans aucune caractéristique particulières. Ce projet doit permettre la réalisation d'un ensemble de logements mixtes, de bureaux, de commerces et d'un parking partiellement aérien.

Le processus de mise à disposition est encadré par la loi du 20 décembre 2014 portant simplification des procédures administratives, et par les articles L 123-2 et L 120-1-1 du Code de l'Environnement.

En effet, ce permis de construire, déposé le 04/12/2015, a fait l'objet d'une décision de l'autorité environnementale du 10 décembre 2015, portant obligation de réalisation d'une étude d'impact. L'étude d'impact du projet a été remise pour saisine de l'autorité environnementale compétente en matière d'impact des projets de construction et a fait l'objet d'un avis de cette autorité environnementale en date du 29 Avril 2016.

Au terme de cette procédure et en vertu des articles sus-cités, le dossier de demande de permis de construire, comprenant l'étude d'impact et le complément demandé par l'Autorité Environnementale, a donc été mis à disposition du public du 19 Mai au 2 Juin 2016 en mairie de Clichy.

Le présent document a pour objet de faire un bilan des observations faites par le public à l'occasion de la mise à disposition de l'étude d'impact et de son complément au public.

Préalablement à la mise à disposition, plus de 8 jours avant démarrage de celle-ci, un avis de mise à disposition a été :

- affiché sur les panneaux administratifs de la Commune,
- et mis sur le site internet de la Commune.

2. Synthèse des commentaires

Mode de transmission et volume des commentaires

Un registre a été mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville afin de recueillir les observations éventuelles sur l'étude d'impact et le projet.

On compte 1 avis rédigé sur le registre.

Synthèse des avis (les avis complets sont disponibles dans le registre)

- 31/05/2016, M. CHAHLAL,
Cet habitant regrette de n'avoir pas pu disposer du dossier de mise à disposition en version électronique.

Réponse à la remarque et conclusion du Bilan

La mise à disposition par voie électronique était matériellement impossible pour la commune. C'est pourquoi la mise à disposition au format papier a été choisie, après information du public par voie électronique.

Aucune remarque de fond sur la nature et les caractéristiques du projet n'a été formulée lors de la procédure de mise à disposition.

3. Modalité de mise à disposition de ce bilan

Ce bilan sera mis en ligne sur le site internet de la Commune de Clichy (site : www.ville-clichy.fr) et mis à disposition du public au service Urbanisme de la Commune de Clichy à l'Hôtel de Ville (80 Boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy) aux horaires du public.